



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 41692

Texte de la question

M. Axel Poniatowski interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du Grand Palais. En effet, depuis mars 2004, les artistes qui exposaient dans les salons se trouvent en difficulté puisque ne pouvant plus disposer de ces lieux. Certains d'entre eux en appellent au maintien de l'autorité de l'État sur l'aile sud du Grand Palais afin de soulager définitivement l'État d'une aide financière aux artistes. Il souhaite donc connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les préoccupations des artistes relatives au devenir du Grand Palais et au maintien de sa vocation d'accueil pour les salons historiques. Le ministère de la culture et de la communication reste très attaché au rôle essentiel des salons d'artistes et à l'activité qu'ils déploient pour promouvoir les oeuvres de leurs membres auprès d'un large public, dans le respect de la pluralité artistique. Ce dossier fait l'objet d'une étude attentive des services du ministère de la culture et de la communication, dont la volonté est de voir les salons historiques retrouver la place qu'ils occupaient au sein du Grand Palais. Un courrier en ce sens a été adressé à tous leurs présidents. Cette lettre intègre la proposition d'un événement exceptionnel dans la grande nef du monument, une fois celle-ci restaurée, qui pourrait réunir l'ensemble de ces salons. Les réponses des responsables donneront lieu à des réunions de travail dans cette perspective.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41692

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4360

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8850